

vient envers nos institutions et notre patrie. Lorsque le loyalisme envers notre pays de tous ses habitants sera aussi illimité que le sont ses vastes superficies, lorsque le Canadien se sentira aussi bien chez lui à Halifax qu'à Vancouver, à Québec qu'à Toronto, lorsque le régionalisme n'existera plus au pays, j'ose croire qu'alors il sera plus difficile à des hommes de trahir délibérément leur pays.

J'aimerais traiter un autre aspect de cette question. Je veux l'aborder du point de vue du libéralisme, c'est-à-dire du libéralisme dans son sens le plus large, dans le sens où tous les chefs politiques de cette Chambre se sont à quelque époque ralliés et se rallient encore au concept libéral et aux principes libéraux plutôt que dans le sens étroit de ceux qui ne siègent que d'un côté de la Chambre, dans le sens où l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) est un libéral. Je veux parler du libéralisme que l'on définit comme la lutte en vue de la liberté personnelle, civile, politique, physique, sociale, domestique, nationale et internationale. C'est la lutte du peuple pour ses droits contre le favoritisme, les classes et les intérêts privilégiés. Au cours du dernier siècle, le libéralisme a remporté ses grandes victoires dans le domaine de la réforme constitutionnelle. Le parti libéral croit à la liberté individuelle et aux droits du citoyen.

Parmi tous les grands chefs du libéralisme au pays, aucun n'a dépassé le chef actuel, le premier ministre du Canada (M. Mackenzie King). Je sais qu'il partage mes vues sur la doctrine libérale, car je connais, à cause de mes longues relations avec lui, ses convictions en cette matière. Je crois savoir avec quelle hésitation et quelle répugnance il a acquiescé à ce qui s'est produit. J'aurais souhaité qu'il passât outre à cette hésitation et à cette répugnance pour refuser, quand on insistait, de permettre que de telles lois fussent consignées aux archives du peuple canadien. Il a adopté une attitude que je ne puis approuver. Je respecte sa décision et j'espère qu'il respectera mon opinion.

Quant à moi; élevé dans un milieu qui affichait à tous les murs un texte encadré de la Grande Charte, flanqué d'un mandat d'exécution pour Charles 1er, formé par mes lectures dans la tradition des martyrs de la liberté, je ne me sens pas capable de revenir sept cents ans en arrière pour révoquer la Grande Charte. Je ne puis, par mon silence, approuver même tacitement, ce que je considère comme une grande erreur de la part du Gouvernement. Si nous assistons aux funérailles du libéralisme, je ne veux même pas être un porteur du corps et je refuse, en gardant le silence à ce débat, de donner un appui tacite aux méthodes qu'on a employées.

[L'hon. M. Power]

(Texte)

M. PIERRE GAUTHIER (Portneuf) : Monsieur l'Orateur, comme l'ont fait plusieurs honorables députés depuis le commencement de ce débat, vous me permettez sans doute de féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône et celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Saint-Boniface (M. Viau) et l'honorable député de Queens-Lunenburg (M. Winters). Ils ont rempli un devoir qui ne leur était certainement pas pénible et ont accompli une tâche qui leur était agréable. Ils s'en sont acquittés, comme en témoignent les félicitations qu'ils ont reçues, à la satisfaction d'à peu près tous les membres de cette Chambre.

Lorsque je vous vois, Monsieur l'Orateur, au fauteuil de celui qu'on est convenu d'appeler le "first commoner", vous comprenez quels souvenirs se pressent dans mon esprit et dans mon cœur. Vous devinez sans doute que je vous revois, jeune écolier, bûchant, travaillant ferme à former votre caractère, dans les classes, les salles de récréation et les salles d'étude de cette vieille institution, vénérable s'il en est une, le Séminaire de Québec. C'est que j'étais alors un de vos confrères. Je n'ai pas été surpris de vous entendre, dès le début, dire avec beaucoup d'aisance: "A l'ordre!", car, à cette époque-là vous criiez déjà assez violemment le terrible: "Silence, messieurs!" Vous avez tout simplement changé le mot.

Nous nous sommes ensuite retrouvés sur les banquettes de l'Assemblée législative, à Québec, où nous avons fait nos premières armes politiques et où nous avons eu le plaisir et le bonheur de siéger avec un homme que nous estimions pour son grand sens du décorum. Quelques années plus tard, nous siégions à la Chambre des communes, du même côté encore une fois. J'en suis parti pour un voyage qui n'a pas été très long et j'y suis revenu juste à temps pour vous voir occuper le fauteuil de l'Orateur. Quoique je n'envie pas votre position, car j'en connais un peu toutes les responsabilités, votre élévation à ce haut poste m'a fait grand plaisir et j'en demeure très heureux.

M. TREMBLAY: Très bien!

M. GAUTHIER (Portneuf) Parmi les membres de l'Assemblée législative avec qui nous avons siégé à cette époque, il y en a qui ont été transplantés du domaine provincial dans le domaine fédéral: à la Chambre des communes, vous-même, l'honorable député de Pontiac (M. McDonald) et moi-même; au Sénat, l'honorable M. David, l'honorable M. Bouchard et l'honorable M. Nicol. Quoique nous trouvions d'abord le change-